

Conseil Citoyen

chapelain

Qu'est ce que c'est ?

PRÉAMBULE:

Le Conseil Citoyen est composé d'habitants du quartier, de membres d'associations et d'acteurs locaux. Sa mise en place permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

AGIR ENSEMBLE POUR NOTRE QUARTIER!

«Faire partie du Conseil Citoyen, c'est s'impliquer, aux côtés d'autres habitants, de la municipalité et des associations dans le but de faire évoluer collectivement son quartier.

Le Conseil Citoyen est autonome, il définit lui-même les sujets qu'il souhaite aborder à son rythme. Il travaille sur ses propres propositions qu'il soumet au conseil municipal.

Il peut aussi donner son avis sur des projets proposés par la municipalité et se donner la possibilité d'être associé dès leur élaboration».

Olivier GIRARDIN, maire.

Pour quoi faire ?

Les actions du Conseil Citoyen...

Vous pourrez :

- favoriser l'expression des habitants, associer ceux que l'on entend le moins, afin de prendre en compte les points de vue de chacun, inciter au dialogue ;
- proposer, soutenir et mettre en place des actions / projets de façon autonome, afin de permettre aux habitants de s'investir dans le quartier ;
- travailler avec les autres structures participatives (Conseil Municipal Jeunes, comité des usagers de l'Aqualuc...) ;
- soulever des questions spécifiques, les approfondir ;
- être consulté et donner votre avis sur des dossiers liés au cadre de vie, soumis par la municipalité, dans le cadre de la Politique de la Ville et apporter une critique constructive.

Mes engagements

Les principes du Conseil Citoyen...

En tant que membre du Conseil Citoyen, il est important :

- de se montrer motivé ;
- de pouvoir se rendre disponible pour participer aux réunions ;
- de pouvoir travailler en groupe ;
- de respecter la charte d'engagement et le règlement intérieur.

Comment ?

Pour devenir membre du Conseil Citoyen...

... vous devez habiter le quartier ouest, avoir au moins 16 ans et vous inscrire en tant que volontaire,

AVANT LE 10 OCTOBRE 2016

- par le biais du coupon ci-dessous
- ou en ligne sur le site Internet de la ville : www.ville-la-chapelle-st-luc.fr

Les membres seront ensuite sélectionnés par tirage au sort dans le respect de la parité hommes/femmes. Il s'impliqueront pour une durée de un à trois ans. Deux collèges constitueront le Conseil Citoyen : un collège «habitants» et un collège «acteurs locaux».



J'AGIS POUR MON QUARTIER! Faites acte de candidature pour devenir membre du Conseil Citoyen!

Vous habitez le quartier ouest et vous êtes âgé(e) de 16 ans et plus ? Alors complétez et envoyez ou déposez ce **coupon-réponse** à la Mairie (rue du M^{re} Leclerc) ou au service politique de la ville (15 ter av. Jean Moulin).

Nom:
Prénom:
Âge:
Adresse:
.....
Profession:
E-mail:
N° tél. :

Si je ne suis pas retenu(e) lors du tirage au sort, je souhaite toutefois être informé(e) des réalisations et réflexions du Conseil Citoyen de mon quartier.